



ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la nomination de quatre membres de la Commission de l'énergie, pour la législature 2024-2028

Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,
vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;
vu le règlement général, du 14 décembre 2015 ;
sur la proposition de la cheffe de dicastère responsable de l'énergie,

arrête :

Nomination

Article premier :

Sont nommés membres de la Commission de l'énergie, par ordre alphabétique :

- M. Bertrand Comtesse ;
- M. Gérard Veuve ;
- M. Fabien Vogelsperger ;
- M. Gilles Vuilliomenet.

Abrogation

Art. 2 :

Le présent arrêté abroge toutes dispositions contraires, notamment l'arrêté du Conseil communal relatif à la nomination de quatre membres de la Commission de l'énergie, du 1^{er} février 2023.

Entrée en vigueur

Art. 3 :

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Publication

Art. 4 :

Le présent arrêté sera inscrit au Recueil systématique de la Commune.

Val-de-Ruz, le 25 septembre 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président

Le chancelier


D. Geiser


P. Godat